

Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des populations de l'Indre

Arrêté n°2016-181-DDCSPP du 07 mars 2016 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre

La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 15 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté n° 2014192-0004 du 11 juillet 2014 relatif au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre,

Vu les résultats de la consultation générale organisée le 4 décembre 2014,

Vu l'arrêté n° 20144339-0009 du 5 décembre 2014 fixant la composition du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre,

Vu l'arrêté n° 2015026-0004 du 26 janvier 2015 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre

Vu la démission de madame Nadège DESMARETZ, représentante FO en date du 22 janvier 2016,

Vu la démission de Madame Virginie LHERM, représentante FO en date du 22 janvier 2016,

Vu la désignation d'un nouveau représentant suppléant par l'organisation syndicale « UNSA » en date du 17 février 2016,

Vu la désignation de nouveaux représentants par l'organisation syndicale « Force Ouvrière » en date du 04 mars 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés représentants de l'administration au comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre :

- Mme Anne DUFOUR, directrice départementale, présidente,
- M. Philippe GOUT, secrétaire général.

Article 2

Sont désignés représentants des personnels au comité technique de la direction de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre :

En qualité de membres titulaires :	En qualité de membres suppléants :
M. Pascal BIRBA, FO	
Mme Céline IMBERDIS, FO	
Mme Nelly DEFAYE, UNSA	M Sylvain BALLERE, UNSA
Mme Fadila MAMOUNI, UNSA	

Article 3

L'arrêté n° 2015026-0004 du 26 janvier 2015 portant désignation des membres du comité technique de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre est abrogé.

Article 4

Le secrétaire général de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Indre est chargé de la mise en œuvre du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Indre.

Fait à Châteauroux, le 07 mars 2016



Anne DUFOUR